

# LES DIFFÉRENTES NOTIONS DE COURS D'EAU ET LA CARTOGRAPHIE DEMANDÉE PAR LE MINISTÈRE



# LES DIFFÉRENTES NOTIONS DE COURS D'EAU

# LA PROBLÉMATIQUE

- ▶ Il n'existe pas de définition du cours d'eau, ni dans la loi, ni dans le règlement
- ▶ Pour la majorité des cours d'eau, la connaissance est partagée par l'ensemble des usagers
- ▶ Parfois la distinction entre un fossé et un cours d'eau est plus délicate



Cours d'eau recalibré



Fossé en eau

*Extrait du Guide pratique de détermination de la notion de cours d'eau (Midi-Pyrénées)*

## LA DÉFINITION DES COURS D'EAU POUR LA POLICE DE L'EAU DU MEDDE

► La définition d'un « cours d'eau pour la police de l'eau » du MEDDE est basée sur des critères jurisprudentiels

► Notamment jurisprudence n°334322 du **Conseil d'Etat**

*Cintrat – MEDDTL du 21 octobre 2011 selon laquelle :*

**« constitue un cours d'eau, un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant une majeure partie de l'année ».**

► Un article dans le projet de loi « biodiversité » reprend cette définition dans **le code de l'environnement**.

### ► 3 critères cumulatifs :

- 1. un lit, naturel à l'origine
- 2. un débit suffisant une majeure partie de l'année
- 3. l'alimentation par une source.

► Dépend des conditions géo-climatiques

## DES CATÉGORIES DE COURS D'EAU POUR DES RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES ACTUELLES

Cette définition « cours d'eau pour la police de l'eau » est différente de la définition de certaines catégories définies pour des réglementations spécifiques :

- ▶ les **cours d'eau BCAE** (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales) dans le cadre de la Politique Agricole Commune : traits pleins et traits pointillés nommés sur la carte IGN 1/25 000 la plus récente, éventuellement précisé par arrêté
- ▶ les **points d'eau ZNT** (Zones Non Traitées, mises en place par l'article 1er de l'arrêté interministériel (santé, environnement, agriculture) du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques) pour l'interdiction d'épandage de produits phytopharmaceutiques en bordure de plan d'eau, cours d'eau ou fossé
- ▶ les cours d'eau pour la mise en œuvre de la **Directive Nitrates** (directive européenne 91/676/CEE) dont l'objectif est de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole
- ▶ les cours d'eau pour la continuité écologique, les classements piscicoles...

# **LA CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU DEMANDÉE PAR LE MEDDE**

# ELÉMENTS CONTEXTUELS

- Besoins nationaux pour une cartographie précise des cours d'eau et des bassins versants
  - GT police de l'eau (6 février)
  - Nouveaux arrêtés zones vulnérables nitrates
- Instruction relative à la cartographie des cours d'eau demandée aux services de l'Etat par le **MEDDE** (parue au JO le 3 juin):
  - ▶ **Mieux faire connaître les parties du réseau hydrographique** qui sont des cours d'eau et où s'applique une **réglementation spécifique**
  - ▶ Privilégier pour cela une cartographie complète des cours d'eau (**objectif pour fin 2015 : 2/3 du territoire métropolitain couvert**)
  - ▶ Là où ce n'est pas possible, établir une méthodologie d'identification des cours d'eau, associés à une cartographie « progressive »
  - ▶ Établir un guide d'entretien des cours d'eau
  - ▶ Partager ces notions pour une appropriation par l'ensemble des parties prenantes